

**CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES HAUTS DE FRANCE DE
HUNTER PONEY/CLUB SAMEDI 27 MAI 2023**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES HUNTER

Définition d'un Championnat Régional :

Le titre de Champion(ne) Régional(e) est délivré à l'issue des deux manches.

Engagements:

Les engagements terrain ne sont pas acceptés.

2 Engagements à faire:

1 engagement sur l'épreuve Figures Imposées

1 engagement sur l'épreuve Maniabilité

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seuls les cavaliers licenciés dans la région des Hauts de France sont autorisés à courir les épreuves du Championnat des Hauts de France.

Qualification cavalier :

pas de condition de qualification particulière, règlement FFE

Qualification équidé :

pas de condition de qualification particulière, règlement FFE

Participations cavalier:

Règlement FFE

Participations poneys/chevaux :

Règlement FFE

Aucune réclamation ne pourra être acceptée pour le non-respect du présent règlement

Les couples non-partants dans la 1ère manche ne pourront pas participer à la 2ème manche.



Se référer à la DUC au Bulletin Officiel pour le détail des épreuves

HUNTER

Pour toutes les épreuves du Championnat

Ordre des épreuves pour les 2 manches

- Poney 2 / Club 2
- Poney 1 / Club 1
- Poney Elite / Club Elite

Barème:

Toutes les épreuves se dérouleront en deux manches sur 1 jour :

le samedi 27 mai 2023

- 1ère manche : Figures imposées
- 2ème manche : Maniabilité

Classement:

Classement provisoire à l'issue de la 1ère manche : il s'obtient en additionnant les points obtenues par les couples. .

Classement définitif à l'issue de la 2ème manche : il s'obtient en additionnant les points obtenues par les couples sur les 2 manches.

Particularités:

Les couples éliminés ou "abandons" dans la 1ère manche pourront partir dans la 2ème manche en début d'épreuve. Ils ne feront pas partie du classement du Championnat.